

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 6 (1979)  
**Heft:** 3

**Artikel:** L'information des Suisses de l'étranger  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-908040>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Il faut aussi se souvenir que les exigences helvétiques pour la formation des médecins, par exemple, sont très sévères. Il en va de même pour les Ecoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne, qui subordonnent l'admission des étudiants en provenance de l'étranger à des condi-

tions très précises: ils sont très souvent tenus de passer des examens complémentaires dans diverses matières.

Nos jeunes compatriotes de l'étranger ne sont pas seulement attirés par les universités suisses, mais aussi par nos écoles professionnelles, qui n'ont que rarement

d'équivalents à l'étranger. Pour certaines écoles toutefois, telles les écoles hôtelières ou celles d'infirmières, il faut attendre parfois assez longtemps avant d'y trouver une place de stage. Il est donc recommandé de s'inscrire à temps, le cas échéant plusieurs années à l'avance.

# L'information des Suisses de l'étranger

## L'«echo»: actualités et traditions

L'«echo», cette publication destinée aux Suisses de l'étranger, en est à sa 59<sup>e</sup> année d'existence et représente ainsi une des plus anciennes prestations de l'Organisation des Suisses de l'étranger de la NSH. La rédaction est assurée par le SSE, lequel est politiquement et économiquement indépendant.

L'«echo» paraît 11 fois par an. Richement illustré, il relate de manière très vivante les derniers événements ayant trait aux institutions, à l'histoire, à la vie culturelle, aux us et coutumes de la Suisse et à tout ce qui touche directement les Suisses de l'étranger. On y trouve une chronique sportive, des mots croisés et un concours doté de prix pour les enfants. Un supplément, destiné spécialement à nos jeunes compatriotes, paraît trois ou quatre fois par an.

L'«echo» est publié en 4 langues. Les textes sont principalement rédigés en français et en allemand; toutefois, les textes les plus importants sont résumés dans la seconde langue. Chaque numéro comprend également deux à trois rubriques en italien, alors qu'une place est réservée de temps à autre au rhéto-romanche.

L'«echo» soigne tout particulièrement sa première page de couverture. En couleur, elle est très appréciée des lecteurs à qui elle rappelle le joyeux souvenir de la patrie.

L'«echo» s'obtient pour un prix raisonnable. L'abonnement annuel coûte 26 ou 30 francs suisses selon les pays. (Ce qui le rend abordable à toutes les bourses malgré le cours élevé du franc suisse.) L'abonnement-cadeau est

très apprécié: il peut en effet être un beau geste d'amitié de la part de Suisses de l'intérieur à l'égard de parents ou amis à l'étranger, ou encore entre les Suisses de l'étranger eux-mêmes.

L'«echo» propose également un abonnement de soutien, au prix minimum de fr.s. 40.-, pour en faire bénéficier gratuitement nos compatriotes à l'étranger dans le besoin.

**L'«echo» offre des spécimens qui peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH.**

## La «Revue»

Le besoin de donner à chaque Suisse de l'étranger les mêmes informations de portée générale – ainsi que des communications officielles de l'Administration fédérale et des représentations diplomatiques et consulaires – se faisait sentir depuis longtemps. A l'occasion des 47<sup>e</sup> Journées des Suisses de l'étranger, l'Organisation des Suisses de l'étranger de la NSH décida de mettre sur pied la

«Revue», d'entente avec le Département fédéral des affaires étrangères, en accord avec les communautés suisses de l'étranger et les publications déjà existantes.

## Edification

Après quelques pourparlers quant à la forme et au nombre de pages où les éléments financiers jouèrent un rôle non négligeable, il fut

décidé de retenir le principe de la distribution gratuite comme celui appliqué par les Suisses d'Italie depuis 1968, alors que le choix de la forme fut emprunté au Messager Suisse de France, lequel comptait en 1970 14 années d'expérience, qui furent utiles au lancement de la «Revue». Celle-ci débute en juin 1970 par un numéro lancé uniquement à Paris, suivi en décembre de la même année d'un numéro

adressé à l'ensemble des Suisses résidant en France. Les premières expériences faites, un bond en avant considérable fut réalisé en 1972 avec la parution de la «Revue» en langue allemande pour les Suisses d'Autriche et de la République fédérale d'Allemagne. Poursuivant un développement rapide, une version en anglais fut englobée en 1973; il fallut attendre l'automne 1974 pour voir apparaître la langue espagnole ainsi qu'une édition en portugais pour les pages locales du Brésil.

## Fonctionnement

En décembre 1974, au bout de 4 ans d'efforts, le premier numéro distribué à l'ensemble des Suisses de l'étranger immatriculés dans le monde entier concrétisait la volonté d'offrir une même «Revue» quatre fois par an à chaque Suisse de l'étranger.

La réalisation de la «Revue» est confiée à une Commission d'exécution de l'information (3 membres) dont la tâche principale est de définir et contrôler les articles à paraître dans chaque numéro. Son coordonnateur est en plus responsable des travaux d'imprimerie et de la publicité. Il doit aussi rassembler les pages locales pour les communautés suisses qui n'ont pas la possibilité de fournir pour chaque numéro 5 pages de nouvelles locales. Sur le tirage global de 200 000 exemplaires, quelque 75 000 sont actuellement imprimés en Suisse. Dans les autres pays, des films offset sont fournis aux rédacteurs à l'étranger, qui doivent notamment confectionner les 5 pages locales.

C'est aux représentations suisses à l'étranger que revient la tâche de faire parvenir la «Revue» à nos compatriotes immatriculés, car elles seules sont en possession de leurs adresses (pour autant qu'ils leur communiquent chaque changement).

## Collaboration

La «Revue» est venue combler une lacune dans la majorité des pays du monde, bien que bon nombre de communautés avaient déjà leur propre moyen d'information, parfois même mensuel. Il convenait donc de ne pas les mettre en péril, mais au contraire de renforcer leur diffusion et de collaborer avec eux. C'est la raison pour laquelle une solution d'accord tripartite a été établie, avec pour partenaires d'une part en Suisse le Secrétariat des Suisses de l'étranger ainsi que le Département fédéral des affaires étrangères, et à l'étranger, les communautés suisses, avec comme interlocuteur principal, les responsables des revues déjà existantes. Ce système a fait ses preuves: il permet de revoir les conditions à la demande d'un des trois partenaires; ce qui donne une grande marge de manœuvre et permet de tenir compte, dans une certaine mesure, des besoins particuliers à l'une ou l'autre des communautés. Une telle organisation engendre bien entendu des frais élevés, dont la majeure partie est assurée par le Département fédéral des affaires étrangères.

On relèvera que la mise en place de ce système d'information écrite des Suisses de l'étranger a permis au Département de renoncer à la publication des bulletins consulaires.

## Contenu

La «Revue»-type se compose en principe de 24 pages au total, dont:

13 pages d'articles d'intérêts généraux (y compris la publicité).  
3 pages de communications officielles provenant de l'ensemble de l'Administration fédérale, pour lesquelles le Service des Suisses de l'étranger du Département fédéral des affaires étrangères est responsable.

3 pages d'informations communiquées par l'Organisation des Suisses de l'étranger et son secrétariat. 5 pages de nouvelles locales, entièrement à la disposition des représentations officielles suisses et des communautés suisses.

## Timbres-poste spéciaux II 1979

Jour d'émission: 6.9.1979



20 c.  
Centenaire de la société suisse de numismatique



40 c.  
Année internationale de l'enfant



70 c.  
Cinquantenaire de l'Union des amateurs suisses d'ondes courtes



80 c.  
Agence spatiale européenne ESA



Le jet d'eau de Genève, haut de 140 m

(Photos ONST)

## **Titres des publications formant la «Revue»**

**Europe:** Schweizer Revue, Messager Suisse, Swiss Observer, Gazzetta Svizzera, Revue Suisse, Swiss Review

**Afrique:** Messager Suisse, Revue Suisse, Schweizer Revue, Swiss Review

**Asie:** Revue Suisse, Schweizer Revue, Swiss Review

**Amérique:** Helvetia, Revue Suisse, Revue Suisse-Canada, Swiss American Review, Panorama Suizo, Swiss-Canadian Review

**Océanie:** Revue Suisse, Helvetia

**Chaque immatriculé a intérêt à lire la «Revue» pour prendre connaissance des communications officielles et des nouvelles du Secrétariat des Suisses de l'étranger.**

## **Radio Suisse Internationale rapide, directe, mondiale**

Il n'existe, de nos jours, rien de plus rapide et de plus direct, pour la diffusion de nouvelles dans le monde entier, que les émissions sur ondes courtes. Quoi qu'il se passe, en Suisse, en Europe ou ailleurs dans le monde, et que les agences de presse transmettent par telex, Radio Suisse Internationale est en mesure, grâce à ses 12 émetteurs ondes courtes, de le communiquer à ses auditeurs plus rapidement que tout autre moyen de communication. Tout Suisse qui s'est trouvé un jour, ou se trouve encore dans une zone de crise, connaît l'importance de cette information directe, échappant à toute censure. Une enquête de Radio Suisse Internationale a démontré que les trois quarts des auditeurs suisses considèrent le «resserrement des liens entre les Suisses de l'étranger et la mère-patrie» comme une mission importante, voire très importante. La

même enquête a révélé qu'environ 70% entre eux sont aussi très intéressés par les «informations sur les événements mondiaux». En d'autres termes: Radio Suisse Internationale se doit de réserver une place de choix à la Suisse, dans ses informations, tout en tenant compte également, dans toute la mesure du possible, du grand intérêt que suscitent les nouvelles internationales.

Radio Suisse Internationale s'est fixé comme objectif de fournir à ses auditeurs, où qu'ils soient, un reflet fidèle de l'actualité en Suisse et dans le monde. Cependant, les conditions techniques qui règnent actuellement dans le domaine des ondes courtes ne rendent pas aisée la tâche de Radio Suisse Internationale. La concurrence d'émetteurs plus puissants est parfois trop forte pour lui permettre de faire entendre ses émissions sur les fréquences qui lui

sont légalement attribuées. Lors de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications, la «World Administration Radio Conference - WARC», qui se tiendra à Genève en automne 1979, la répartition des fréquences d'ondes courtes devrait faire l'objet d'une nouvelle réglementation. Radio Suisse Internationale espère que celle-ci rendra possible, à l'avenir, une liaison quotidienne sûre et régulière notamment avec les Suisses se trouvant dans des régions privées de réseaux d'information efficaces.

**Demandez la brochure-programme à l'adresse suivante:  
Radio Suisse Internationale, Case postale, CH-3000 Berne 15.**

